

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR**

**HOLDING TIVOLY**

**PRESENTEE PAR**



**ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION  
DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT  
« AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT  
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES »  
DE LA SOCIETE TIVOLY**

PRIX DE L'OFFRE :

42,05 euros par action Tivoly

DUREE DE L'OFFRE :

17 jours de négociation



**Paris, le 11 mai 2022** – Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Tivoly en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 22-142 en date du 10 mai 2022 sur la note en réponse de Tivoly relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Tivoly non encore détenues par Holding Tivoly.

Le document « Autres informations relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Tivoly » a été déposé auprès de l'AMF le 10 mai 2022 et mis à la disposition du public le 11 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée).

Le document « Autres informations » relatif à Tivoly et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Tivoly ([www.tivoly.com](http://www.tivoly.com)) et peuvent également être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de Tivoly (266 Route Porte de Tarentaise, 73790, Tours en Savoie).

#### **Avertissement**

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Tivoly. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note en réponse mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Tivoly, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'acceptent une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.